



PROTOCOLE DE STAGE D'OBSERVATION

DU de préprofessionnalisation (L2)
Parcours de certification (L3)
« Vers le professorat des écoles »

2017-2018

Les étudiants inscrits DU de préprofessionnalisation (L2) ou en Parcours de certification (L3) « Vers le professorat des écoles » à l'ESPE de La Réunion bénéficieront d'un stage dans le cadre de leur formation professionnalisante. Ce stage correspond à une unité d'enseignement.

Organisation du stage

Le stage d'observation durera 1 semaine et se déroulera :

UFR	L2	L3
Lettres et Sciences Humaines	du 22 au 28 mai 2018 inclus	du 22 au 28 mai 2018 inclus
Droit et Economie	du 4 au 8 juin 2018 inclus	du 4 au 8 juin 2018 inclus
Sciences et Technologies	du 4 au 8 juin 2018 inclus	du 4 au 8 juin 2018 inclus
Sciences de l'Homme et de l'Environnement	du 18 au 22 juin 2018 inclus	du 18 au 22 juin 2018 inclus

Les étudiants seront placés en binôme dans la classe d'un enseignant titulaire, maître d'accueil temporaire (MAT). Dans certain cas, le MAT n'accueillera qu'un seul étudiant.

Les étudiants prendront contact avec le directeur de leur école d'affectation et le maître d'accueil temporaire dans la semaine précédant le stage. Ils respecteront les horaires de l'école et participeront aux diverses manifestations et réunions de l'école.

Le stage se déroule dans le cadre d'une convention entre Le Recteur, le Directeur de l'ESPE et l'étudiant.

En cas d'absence du MAT, l'étudiant ne sera pas autorisé à prendre la classe en responsabilité mais il sera tenu de rester dans l'école qui gérera l'organisation de la prise en charge des élèves et des étudiants en interne.

En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'en informer le directeur d'école, le MAT et l'ESPE. Il devra justifier son absence auprès du Pôle pédagogique de l'ESPE dans un délai de deux jours.

1. Objectifs du stage

Le premier objectif du stage est de confronter les représentations des étudiants quant au métier d'enseignant avec une réalité, de confirmer leur choix d'orientation professionnelle. Le stage d'observation permet de soulever des questionnements nécessaires à une réflexion sur le métier et la pratique enseignante.

L'observation ciblée doit permettre de conforter ou questionner les connaissances indispensables lors des oraux du concours : fonctionnement de l'institution, des règles déontologiques, des situations d'apprentissage... d'engager une réflexion sur le métier, les processus d'apprentissages, la relation pédagogique...

2. La période d'observation

Elle aura pour but de familiariser les étudiants aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants dans leur contexte.

Au contact des élèves et dans l'observation des situations professionnelles, les étudiants devront s'attacher à observer et comprendre le fonctionnement global de l'école ou de l'établissement, puis celui de la classe. Ils pourront ainsi s'interroger sur l'environnement de l'école, la structure et ses moyens, le public accueilli, les personnels enseignant et non-enseignant et les partenaires, les dispositifs existants.

En ce qui concerne la classe, ils s'intéresseront à l'organisation de l'espace, à la gestion du temps et des élèves. Ils prendront appui sur l'observation des comportements et productions des élèves, sur la pratique de l'enseignant, des supports et écrits de l'enseignant (affichages, progressions, programmations, emploi du temps...). Ce sont autant d'éléments qu'ils pourront communiquer dans leur rapport de stage.

3. La pratique accompagnée si possible

Les étudiants pourront, le cas échéant, être en situation d'enseignement avec l'accompagnement du MAT lors d'une séance durant la semaine de stage.

4. Rôle des étudiants

Au cours de ce stage, il importe que les étudiants fassent preuve d'initiative, qu'ils se montrent investis et volontaires, qu'ils soient capables de s'informer et d'observer à partir de critères précis. Ils doivent également respecter les élèves, le MAT, les parents et leur binôme.

L'observation de l'enseignant dans ses différentes activités professionnelles constituera les premiers éléments d'une culture pédagogique.

5. Rôle des Maîtres d'Accueil Temporaire

Les maîtres d'accueil temporaires sont des enseignants volontaires qui accueillent dans leur classe des étudiants pour des stages d'observation.

Le MAT accueillera les étudiants et les présentera aux parents d'élèves et à l'équipe pédagogique.

Les MAT s'appuient sur leur expérience pour exposer aux étudiants leur manière de faire, expliciter leurs démarches, les séances qu'ils mettent en œuvre, leurs choix pédagogiques et didactiques. Ils présenteront la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils exercent.

Dans la mesure du possible, ils pourront accompagner les étudiants dans leurs premières expériences d'enseignement.

6. Evaluation des stages et des Unités d'Enseignement

A l'issue du stage, les étudiants transmettront leur rapport de stage sous format numérique pour le 27 juin 2018 à :

- Licence 2 : Mme Christine Françoise (christine.francoise@univ-reunion.fr)
- Licence 3 : Mme Rebullida Catherine (catherine.rebullida@univ-reunion.fr)

Annexe :

- Une attestation de stage qui sera complétée pour chaque étudiant par les MAT et directeurs/trices d'écoles à la fin du stage.